



après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

Type d'emploi		Durée de référence*
Travail sédentaire		
Travail physique léger	Charge ponctuelle < 10 kg ou Charge répétée < 5 kg	3 jours
Travail physique modéré	Charge ponctuelle < 25 kg ou Charge répétée < 10 kg	7 jours
Travail physique lourd	Charge > 25 kg	14 jours

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt est à adapter selon :

- l'existence de complications,
- la présence d'autres lésions de l'œil opéré (état de la rétine, du nerf optique...)
 et/ou de lésion de l'autre œil.
- la nécessité de l'ajustement des verres correcteurs,
- la nécessité de conduire un véhicule ou un engin de chantier.



Restauration des capacités fonctionnelles

Les activités habituelles peuvent être reprises dès le lendemain. Le choc sur l'œil est le risque le plus important. Le patient doit donc éviter de frotter ou de heurter son œil et éviter les efforts violents, excessifs. Une coque oculaire est indiquée la nuit pendant deux semaines. Les soins consistent en l'instillation de collyres antibiotiques et anti-inflammatoires trois fois par jour durant un à deux mois.

Votre patient a-t-il recu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension?

Reprise des activités professionnelles

La reprise peut être rapide. L'utilisation de machines ou d'instruments dangereux et la conduite automobile sont déconseillées pendant la période d'adaptation des verres correcteurs.

La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt ?

Reprise des activités sportives et de loisir

La natation ainsi que les activités physiques intenses sont à éviter pendant deux à trois semaines après l'intervention.

Votre patient a-t-il été informé des conditions pour reprendre ses activités sportives et de loisir?

Sources:

ANAES, évaluation du traitement chirurgical de la cataracte de l'adulte, février 2000.

SFO, société française d'ophtalmologie, les cataractes de l'adulte,

http://www.sfo.asso.fr/fr/07-Ophtalmologie/guidemaladie/livret-patient2.asp

Service santé Québec, excision de la cataracte, 2010.

Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009. NHS Choices, cataracte due à l'âge, Avril 2008.

Medical Disability Advisor, Reed group, 5th Edition, 2005.

The Royal College of Ophtalmologists, Cataract surgery guidelines, 2004.

Guide d'utilisation des arrêts de travail, Espagne, 2ème édition.

The Royal College of Surgeons of England, Get Well Soon, Helping you to make a speedy recovery after cataract surgery http://www.rcseng.ac.uk/patients/get-well-soon/cataract-surgery/returning-to-work

[1] www.has-sante.fr



Juin 2013 / DSS / 45-2013